



COMMUNE DE BAVOIS

**PREAVIS MUNICIPAL NO 19/2018 EN SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 12 JUIN 2018**

OBJET : règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

En date du 14 mars 2017, le Conseil communal avait adopté le règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Malheureusement, le Canton ne l'a pas accepté car le modèle dont nous nous étions inspirés ne correspondait plus à leur demande actuelle.

Par conséquent, afin d'être en conformité avec la loi, nous vous soumettons une nouvelle version du règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission gestion et finances

Décide :

- d'adopter le règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire tel que présenté ;

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

Thierry Salzmann

Carole Pose



Bavois, le 14 mai 2018